



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°927) DE MISE
A DISPOSITION DE LA SALLE
LANDOWSKI, A

DÉCISION N° DM-23-476
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

MONSIEUR CHARLES-EDOUARD
GARCIA

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Charles-Edouard GARCIA, domicilié au 82, rue de la Jarry à VINCENNES, 94300, afin de s'exercer seul au chant dans la salle Landowski, les vendredis du 17 novembre 2023 au 28 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 10h30 à 11h15 et les samedis du 18 novembre 2023 au 29 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Charles-Edouard GARCIA, domicilié au 82, rue de la Jarry à VINCENNES, 94300, une convention de location de salle, afin de s'exercer seul au chant dans la salle Landowski, les vendredis du 17 novembre 2023 au 28 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 10h30 à 11h15 et les samedis du 18 novembre 2023 au 29 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h45 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231222-lmc1H11387H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023